
REGLEMENT ET CONDITIONS TARIFAIRES

SÉLECTION DES MAISONS DES VINS D'ANJOU SAUMUR ET DES AMBASSADEURS 2024-2025

MAISON DES VINS



ANJOU SAUMUR

VIN ROYAL EN LOIRE

I. Organismes

La sélection est organisée par la SAS maisons des vins d'Anjou Saumur, en partenariat avec la Fédération Viticole d'Anjou Saumur.

II. Modalités de participation

L'inscription à la sélection est gratuite, mais soumise à la **désignation d'un** dégustateur pour chaque domaine présentant des échantillons. La présence du dégustateur le jour de la sélection est obligatoire et sera soumise à un contrôle à l'entrée par une feuille de présence.

Opérateurs concernés : Producteurs revendiquant AOC/AOP auprès de la FVAS ainsi qu'IGP depuis 2023.

Vins concernés : AOC/AOP et IGP

- Tous les vins du millésime 2023 disponibles à la vente en avril 2024, les vins présentés devront avoir fait l'objet d'une déclaration de revendication auprès de la FVAS.
- Vins de millésime antérieurs (déclarés ou agréés) à l'exception des vins rosés. Le modèle de bouteille reste libre lors de la commercialisation.
- Volume disponible qui est à indiquer pour une année (d'avril 2024 à 2025)

Les volumes proposés devront pouvoir être mis à disposition des maisons des vins d'Anjou Saumur, bien que celles-ci ne soient pas tenues d'acheter la totalité (commandes au fur et à mesure des besoins).

Les ruptures d'approvisionnement en cours de saison pénalisent les maisons des vins et devront être évitées.

Conditions financières (conférer annexe) :

- Prix d'achat par les maisons des vins d'Anjou Saumur : Prix de vente départ HT -30% (F. de Port)
- Livraison F. de Port pour toute commande supérieure ou égale à 42 bouteilles + 2 gratuite afin d'assurer la dégustation
- Maintien des conditions pendant 1 an : avril 2024 à avril 2025

III. Dépôt des échantillons

Dépôt des échantillons (8 cuvées maximum) – Il est conseillé de mettre une bouteille doublon.

8 échantillons : 8 ambassadeurs parmi lesquelles 4 échantillons maximum sélectionnées pour les maisons des vins – Dont 2 en IGP maximum) – Ainsi que les tarifs en cours de validité (Avril 2024) avec les prix TTC de départ de propriété.

Les domaines qui avaient une cuvée à la sélection précédente de la maison des vins ne pourront pas être sélectionnés sur la même appellation.

Attention: L'inscription ne sera validée que si vous désignez un dégustateur.

Les échantillons seront collectés dans le vignoble aux dates suivantes :

- **Domaine du Petit Clocher à Cléré-sur-Layon : du lundi 5 février au 19 février 2024.**
- **Domaine des Closserons à Faye d'Anjou : du lundi 5 février au 19 février 2024.**
- **Syndicat des vins de Saumur : jusqu'au 22 février 2024:**
Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-17h30 mercredi de 9h à 12h30
- **Fédération viticole jusqu'au 22 février 2024 :** lundi au vendredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30

IV. Dégustation

La dégustation aura lieu le **mardi 12 mars 2024** à la salle des arènes de Doué la Fontaine de 16h00 à 17h30. **Une présentation sur l'activité** de la filière vous sera présentée et suivra un repas vous sera proposé à partir de 19h.

Les échantillons seront anonymés, mais avec les indications de millésime.

V. Règles pour la sélection

La sélection finale sera définie en s'appuyant sur :

- Une dégustation sous anonymat qui confirme le caractère représentatif de l'échantillon présenté par rapport à l'AOC.
- Un certain nombre de critères objectifs (prix de vente, volumes disponibles, circuit de distribution...) afin de composer une gamme cohérente au sein de chaque AOC et représentative des AOC d'Anjou Saumur.
- Représentation du domaine exclusivement sur une appellation.

Le nombre de références par AOC sera lui-même cohérent au regard de la diversité des AOC d'Anjou et Saumur. L'ensemble des critères sera pris en compte pour définir une seule et même sélection pour les 2 sites.

Les domaines sélectionnés seront contraints de livrer les commandes aussi bien sur Saumur que sur Angers, selon les besoins de chacun.

Remarque : La commission se réserve le droit de re déguster les vins sélectionnés en cours de saison au cas où des variations à la dégustation apparaîtraient afin d'assurer une constance du niveau qualitatif et du regard à la dégustation initiale. Ces écarts constatés ou des défauts identifiés puis validés par le service technique au titre du suivi aval de la qualité pourront donner lieu à la mise à l'écart de cette cuvée.

Annexe :

Exemple de calcul de prix pour les maisons des vins d'Anjou Saumur sur la sélection des vins 2024-2025 :

Ex : Prix de vente propriété : 7,50€ TTC

Calcul avec les conditions (inchangées) : Remise de 30% Prix d'achat par les maisons des vins d'Anjou Saumur :

$$7,50\text{€ TTC} * 0,70 = 5,25\text{€ HT}$$

N.B : Ce choix politique doit permettre de :

- Maintenir une marge nécessaire pour tendre vers l'équilibre des maisons des vins
- Afficher une gamme valorisée par un prix public en adéquation avec la qualité de nos produits